

Une proposition de partenariat pour l'éducation primaire

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la communauté internationale poursuivent un objectif commun pour la stabilité et le développement futur de la RDC: la gratuité de l'enseignement primaire pour tous les enfants.

La mise en œuvre de l'enseignement primaire gratuit pour tous prendra du temps mais les partenaires gouvernementaux (sous la conduite du Ministère de l'Education Primaire, Secondaire et Professionnelle) travaillent en étroite collaboration avec les bailleurs afin d'avancer vers cet objectif. Un plan de travail a été convenu et une première série de réformes est en cours (voir en annexe). La réalisation d'un certain nombre de réformes cruciales avant l'année scolaire prochaine peut conduire rapidement à des résultats importants. Si tous les partenaires jouent leur rôle, au moins un million d'enfants de plus iront à l'école en septembre 2008 ; et rien n'empêche une progression plus importante encore par la suite.

Le Gouvernement congolais ainsi que la communauté internationale doivent engager ensemble des efforts considérables pour atteindre ces objectifs.

Le Gouvernement de la RDC :

- Accorder à la réforme du système éducatif un leadership politique hautement visible afin de s'assurer que le processus ne déraile pas. Ceci nécessite une stabilité institutionnelle au sein du Ministère de l'Education pour poursuivre les réformes profondes en cours. Le recensement des enseignants et l'élaboration de la carte scolaire font partie des actions urgentes à réaliser avant septembre 2008.
- Augmenter la part du Budget de l'Etat (2008) allouée à l'enseignement primaire et développer une stratégie crédible de financement du secteur éducatif – notamment pour l'enseignement primaire. Ceci engage aussi l'allocation d'une part significative des ressources PTE à l'éducation. L'exécution régulière et efficace des dépenses de l'Etat est une composante cruciale de la stratégie à mettre en place (salaires, frais de fonctionnement).
- S'assurer que toutes les provinces s'engagent à remplir leur obligation constitutionnelle envers un enseignement primaire gratuit (afin de ne pas augmenter les frais scolaires).
- Faire un maximum de publicité autour des réformes du système éducatif et soutenir politiquement la mise en place de mécanismes de transparence et de redevabilité jusqu'au niveau de l'école.
- Exercer le leadership dans le développement d'une stratégie sectorielle pour l'éducation.

La Communauté internationale:

- Travailler en étroite collaboration avec le Ministère de l'Education afin de soutenir la mise en oeuvre des réformes clés indispensables pour (i) améliorer les systèmes de paiement de l'Etat, d'ici septembre 2008; (ii) refondre le cadre légal du secteur de l'éducation.

- Renforcer la collecte et l'analyse des statistiques et données indispensables (recensement des enseignants et carte scolaire, d'ici septembre 2008) et rétablir des systèmes d'information pouvant conduire à une planification efficace.
- Fournir un financement significatif pour réduire les frais scolaires.
- Conjuguer les efforts visant à étendre l'impact de notre soutien, y compris à travers un cadre et mécanisme commun de financement.
- Faire du lobbying auprès d'autres partenaires (y compris l'EFA/FTI) afin qu'ils contribuent financièrement à la réduction des frais scolaires.
- Renforcer les capacités du gouvernement et fournir une assistance technique.

Fonds nécessaires pour le financement de l'Education Primaire Universelle:

[Le calcul du coût s'appuiera largement sur le plan d'action triennal arrêté dans le PAP – travail en cours]

Réduction des frais scolaires

- Frais de fonctionnement écoles et réseaux (remplacer les frais scolaires) ;
- Salaires (payer les enseignants non-mécanisés) ;
- Augmentation salariale progressive pour tous les enseignants :

Qualité du système

- Fournitures et équipement didactiques ;
- Manuels scolaires ;
- Formation des enseignants (initiale et en cours d'emploi) ;
- Réhabilitation d'infrastructures existantes et construction de nouvelles écoles ;
- Suivi pédagogique

Risques

Un certain nombre de risques pourraient perturber l'accomplissement des objectifs en matière d'enseignement primaire :

- Absence de soutien de la part des partenaires clés tels que les autorités provinciales, les réseaux conventionnés, les syndicats d'enseignants, etc. Ceci est évitable en s'assurant que toutes les parties concernées sont pleinement informées et impliquées dans le processus de la réforme.
- Retards dans l'exécution des promesses faites par les bailleurs. Ce risque peut être minimisé si tous les partenaires (y compris au niveau de leurs sièges respectifs) travaillent ensemble pour que - dans la mesure du possible - leurs conditions de financement soient réalistes et leurs procédures efficaces et alignées.

- Les réformes gouvernementales ne se déroulent pas comme prévu. Le leadership du gouvernement sera nécessaire pour que tout le monde comprenne l'importance de la réforme. L'impératif de la redevabilité à tous les niveaux et la prévision de sanctions peuvent renforcer cette volonté. Enfin, un suivi conjoint et régulier de l'avancement des résultats est nécessaire afin d'identifier et de surmonter les contraintes majeures.
- La décentralisation pourrait retarder le processus ou conduire à des objectifs différents au niveau des provinces. Ceci peut être canalisé à condition que les plus hauts échelons du gouvernement mobilisent un soutien politique envers la gratuité de l'enseignement primaire et les réformes indispensables.

Annex 1.

Stratégie de réduction progressive des frais scolaires Calendrier des activités prioritaires – étapes clés (travail en progrès)

	Activités	Date critique*	Financement °
1	Transparence du système (progrès significatifs): a. Arrêté interministériel sur les frais scolaires (condition préalable PARSE) ; b. Circulaire interministérielle interdisant toute retenue sur les salaires des enseignants ; c. Arrêté ministériel sur la Commission Urbaine ou Provinciale de l'EPSP ;	Signature des documents attendue avant le 15 octobre	
	d. Circulaire sur les mesures d'application concernant les « frais d'administration » ;	Elaboration et signature avant le 15 octobre	
2	Renforcement et réforme du SECOPE: • élaboration d'un « <u>contrat de performance</u> » avec <u>SECOPE</u> ; ceci comprend :	Avant fin novembre	Banque Mondiale (PURUS, PARSE)
	a. audit administratif (efficacité interne du système) basé sur le travail de l'UNESCO ;	(brouillon existe – début octobre)	
	b. mesures devant augmenter la transparence dans la gestion des fonds alloués : 1. diffusion de <u>l'information</u> : <ul style="list-style-type: none"> • avant paiement, communiquer aux écoles et au public montants et tranches ; • afficher les montants (bureaux SECOPEP, écoles) ; 	Avant fin octobre	
	2. <u>décaissement</u> et <u>dépenses</u> (mise à jour des instructions de la circulaire interministérielle actuelle sur les FF) ;	Avant fin octobre	
	3. description détaillée d'un mécanisme fiable de <u>reporting</u> à deux niveaux : (i) SECOPE ; (ii) mécanisme indépendant (à inclure dans la circulaire interministérielle);	Avant fin octobre	
	c. élaboration d'une charte éthique ;	Avant fin octobre	
	d. renforcement des capacités techniques et humaines de SECOPE (action conjointe bailleurs de fonds-EPSP) : <ol style="list-style-type: none"> 1. évaluer les besoins ; 2. chiffrer les besoins ; 	Mi-novembre	
	• <u>frais de fonctionnement</u> e. finalisation des listes des écoles éligibles (noms et montants) ;	Mi-octobre	
f. consensus entre SECOPEP – bénéficiaires concernant le coût du transport des FF ;	Début novembre		

	g. rapport détaillé (par SECOPE) sur l'utilisation des fonds PPTE (tranche de septembre 2007) ;	Fin octobre	
	h. audit par un consultant indépendant (tranche septembre 2007) ;	Rapport attendu le 20 novembre	Banque Mondiale Consultant (PURUS)
	i. suivant résultats de l'audit, accord satisfaisant entre bailleurs – EPSP sur la mise en place de mesures correctives visant à améliorer l'efficacité du système ;	Début décembre	
	j. paiement de la première tranche des frais de fonctionnement	Avant fin janvier 2008	Banque Mondiale (PURUS)
	k. audit après le paiement de la première tranche des frais de fonctionnement (e, g, et h = conditions préalables mise en vigueur projet PURUS)	Avant avril 2008	
3	Recensement et carte scolaire (condition préalable PARSE) :	avant fin octobre	
	a. état des lieux (SECOPE, SIGE) ;		
	b. étude (i) des expériences antérieures ; (ii) de la littérature existante ;	(en cours d'élaboration – fin octobre)	DFID
	c. élaboration des termes de référence (calendrier, budget, plan et méthode de travail, ressources humaines etc) ;		
	d. planification et travail préparatoire (recrutement, logistique etc) ;	durée : 3 mois	
	e. commencement du dénombrement	début 2 ^{ième} trimestre (janvier 2008)	
4	Mise en place de la commission indépendante pour une réforme du cadre légal du système éducatif (<i>loi-cadre, convention</i>) :		
	a. élaboration des termes de référence, composition et budget ;	Fin octobre	Banque Mondiale (PARSE)
	b. début des activités de la commission (durée 6 mois ?) ;	Début novembre	
	c. organisation d'une table ronde ;	Mai 2008	
5	Travail conjoint bailleurs de fonds – EPSP sur la mise en place d'un cadre de concertation permanent afin de s'accorder sur une vision à long terme concernant la réduction des frais scolaires et une stratégie du secteur de l'éducation.	Mi-novembre	

- (*) Les dates sont des dates approximatives et sont susceptibles d'évoluer.
- (°) Les sources de financement restent à confirmer.